

Concessions hydrauliques **Après des années de stand-by, retour... au stand-by**

La fin de l'année dernière promettait de voir enfin la résolution de la problématique des concessions hydrauliques, après 16 années de tergiversations de la part des gouvernants.

16 ans depuis le décret Borloo qui précisait les modalités de mise en concurrence des concessions. Un texte tellement bien fait, selon ses rédacteurs, qu'il n'a jamais pu être mis en œuvre. Les gouvernants successifs se rendant compte de l'évidence : « L'électricité n'est pas une marchandise comme les autres ».

Un projet gouvernemental torpillé par le gouvernement

L'année dernière, le gouvernement a semblé vouloir mettre fin à cette situation, en négociant avec l'Europe pour lever les contentieux (en l'occurrence les deux mises en demeure de 2015 et 2019). Longtemps porteur de la quasi-régie, le gouvernement semblait à l'automne privilégier le portage récent d'EDF : l'autorisation.

Le Ministère de la Transition Energétique de Mme Pannier-Runnacher (ne pas confondre avec le Ministère de la Transition Ecologique de M. Béchu) avait annoncé, d'une part, traiter avec la Commission Européenne et, d'autre part, légiférer sur l'avenir énergétique au début de l'année 2024.

Le projet de loi était prêt et devait être présenté au conseil des ministres en février avant de partir à l'examen parlementaire. C'est alors que le gouvernement a décidé d'un remaniement ministériel majeur, et que le Ministère de la Transition Energétique a été supprimé.

Plus de Ministère, plus de Ministre. Plus de Ministre, plus de Loi.

Les discussions avec la Commission Européenne continuent

Lors de ce remaniement, la gouvernance énergétique a été transférée au Ministère de l'Economie (et non pas de l'Ecologie, comme on aurait pu s'y attendre), sous l'égide de M. Le Maire. Le projet de Loi n'est plus d'actualité d'autant qu'il viendrait se percuter avec un calendrier électoral important pour le gouvernement, les élections européennes.

Il ne faut donc pas s'attendre à une Loi avant l'été, même si l'espoir d'avoir une Loi spécifique pour l'hydraulique avait été entrevu.

En parallèle, les discussions avec la Commission Européenne continuent. Sur les 8 pays impliqués par la deuxième mise en demeure, 7 ont réussi à la faire lever. Le dernier n'est autre que la France. L'Europe bloque sur la position dominante d'EDF, dont on sait que le modèle économique et social lui est urticant. Et précisément sur les concessions échues exploitées en gré à gré.

Finalement, encore une année se passera dans le status-quo et l'incertitude, de nouvelles concessions vont atteindre leur date d'échéance, venant grossir le contingent du blocage principal. Et pendant ce temps les industriels retiennent les investissements pourtant indispensables pour répondre à la stratégie nationale bas carbone.